

**Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
29 septembre 2020**

Encourager la sobriété énergétique et décarboner avant tout. L'hydrogène comme partie de la solution.

Décarboner les activités humaines dans un contexte de sobriété énergétique est une nécessité pour limiter le changement climatique. L'hydrogène présente à ce titre, différents atouts, raison pour laquelle le Conseil régional propose d'accompagner la structuration et le développement d'une filière industrielle dédiée.

Le CESER approuve cette démarche car l'hydrogène est à même de faire partie d'un mix énergétique faiblement carboné, dès lors qu'il est produit à partir de sources qui le sont. L'Assemblée note les avantages de l'hydrogène : il peut être stocké - pour l'instant en petite quantité -, il est facilement transportable et peut être utilisé à tout instant. Il peut ainsi être employé dans le cadre de circuits locaux, en complémentarité avec les énergies renouvelables, pour fournir de l'énergie à la demande. L'hydrogène est par ailleurs prometteur comme mode de stockage de l'électricité à grande échelle et pendant plusieurs mois, même si la technologie n'est pas mature en l'état et nécessite de nombreux projets de recherche.

Le CESER pointe aussi les faiblesses du secteur de l'hydrogène « vert » : faible rentabilité énergétique, stockage qui nécessite de développer des contenants très denses (dont la fabrication et le traitement en fin de vie engendrent des impacts environnementaux), un mode de production nécessitant une utilisation de métaux rares et de grandes quantités d'eau, à un moment où la ressource devient de plus en plus fragile... Ces faiblesses identifiées par le Conseil régional devront faire l'objet d'une grande attention.

Les efforts de recherche et de développement en matière d'hydrogène doivent se poursuivre, en particulier dans le cadre de la mise en place de circuits de production et de distribution locaux. Pour le CESER, si la présente feuille de route est à saluer, elle aurait pu être encore plus ambitieuse dans les actions proposées à court et moyen terme, tout spécifiquement pour l'accompagnement des industries utilisatrices d'hydrogène.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr